



Liste Lignum – Office romand

« spécialistes bois pour jury de concours »

Règlement d'évaluation

février 2021

1 Généralité

1.1 Situation

Dans le cadre des concours d'architecture, le maître de l'ouvrage peut choisir les membres du jury et s'entourer d'éventuels spécialistes-conseils. Ces derniers doivent être familiarisés avec la conduite des concours et qualifiés pour le conseiller avec compétence, pendant la procédure de concours.

La ligne directrice SIA 142i-401f décrit les tâches et responsabilités des membres du jury d'un concours, ou du collège d'experts, selon les règlements SIA 142 et SIA 143. On note en particulier que le jury doit disposer de compétences suffisantes dans les domaines professionnels concernés.

Un jury de composition pluraliste, soucieux de délibérer avec ouverture et sérieux, est garant, malgré les éventuelles préférences de ses membres, d'un jugement équilibré et objectif. En conséquence, et afin que les propositions recourant au matériau bois soient correctement évaluées, en particulier lorsque des variantes bois sont attendues par le maître d'ouvrage, il est indispensable d'intégrer au jury au moins un membre spécialisé dans ce domaine spécifique apte à procéder à une analyse détaillée.

1.2 Objectifs de la liste Lignum – Office romand « spécialistes bois pour jury de concours »

Par la constitution d'une liste de « spécialistes bois pour jury de concours », Lignum – Office romand, en collaboration avec les Communauté d'Action Régionale Lignum [CAR], propose de référencer des professionnels du bois, en Suisse romande, aptes à évaluer les qualités d'un projet de construction en bois et/ou d'aménagement intérieur, sous les aspects techniques, économiques et de pérennité.

Ces personnes peuvent être appelées à fonctionner en qualité de membre du jury ou comme spécialiste-conseil dans les procédures de concours.

2 Procédure d'évaluation et organisation

La procédure et l'organisation sont assurées par Lignum – Office romand qui :

- Fixe les modalités d'inscription et d'évaluation par le présent règlement.
- Coordonne les évaluations avec les CAR.
- Diffuse la liste actualisée.

2.1 Profil

Sont essentiellement admises sur la liste de « spécialistes bois pour jury de concours » les personnes au bénéfice d'un titre d'ingénieur bois, de technicien en bois, de maître charpentier ou de maître menuisier.

D'autres spécialistes de la construction bois et/ou en aménagement intérieur, de formation jugée équivalente, peuvent être admis si leur dossier apporte la preuve de leur compétence et de leur expérience dans le domaine concerné (connaissance des normes et états de la technique ; références).

2.2 Candidature

La candidature à l'inscription sur la liste se fait selon une procédure d'autodéclaration, via le formulaire en ligne publié sur le site internet francophone de Lignum sous www.lignum.ch/fr/prestations/service-technique/specialistes-bois-pour-jury-de-concours/.

La candidature doit comporter les éléments suivants :

- Données de contact.
- Formations de base et complémentaires, titres obtenus.
- Description de l'activité professionnelle actuelle, fonction.
- Domaines de compétences pour l'activité liée au jury (construction bois, aménagement intérieur)
- Lettre de motivation.
- Engagement sur l'honneur à faire preuve d'impartialité et à respecter la confidentialité.
- Déclaration sur l'honneur de la véracité des informations transmises.
- Justificatifs de compétence et d'expérience.

2.3 Evaluation

La procédure consiste à vérifier les éléments du dossier transmis lors de l'autodéclaration et à évaluer la capacité du candidat à fonctionner en qualité de membre du jury ou comme spécialiste-conseil dans les procédures de concours, dans le domaine annoncé. Les évaluateurs sont en droit de demander des compléments d'information au requérant s'ils le jugent nécessaire.

La décision d'admission ou de refus de la candidature est signifiée par écrit et avec justification dans un délai de 60 jours après réception de la candidature et du paiement des frais inhérents.

L'évaluation est menée par :

- Un représentant de Lignum – Office romand.
- Un représentant de la CAR active dans le canton de résidence et/ou d'activité du candidat.

2.4 Confidentialité

Les documents et résultats des procédures d'évaluation sont traités de manière confidentielle.

2.5 Validité, renouvellement et devoir d'annonce

La validité de l'inscription sur la liste « spécialistes bois pour jury de concours » est de 5 ans.

Les inscrits qui souhaitent le renouvellement de l'inscription à cette échéance, pour une même durée, doivent justifier du maintien de leur activité dans le domaine annoncé lors de leur inscription initiale.

Les inscrits doivent annoncer à Lignum – Office romand tout changement professionnel en rapport avec l'inscription initiale dans un délai de deux mois. Un changement peut conduire à une modification de l'inscription ou à une radiation de celle-ci.

2.6 Radiation de l'inscription

L'inscription sur la liste Lignum – Office romand peut être radiée pour non-respect du règlement, ainsi que dans les cas suivants :

- Manquement aux devoirs de diligence et de confidentialité.
- Insuffisances avérées lors de l'exécution des tâches en tant que membre d'un jury ou de spécialiste-conseil.
- Modification de l'activité annoncée lors de la candidature.
- Non-paiement de la participation financière.

La personne visée par une procédure de radiation en est informée et dispose du droit à être entendue par les évaluateurs. La décision lui est communiquée par écrit.

Les inscrits peuvent demander leur radiation volontaire de la liste, en tout temps, par écrit.

2.7 Procédure de recours

Il est possible de recourir contre une décision négative suite à l'évaluation ou contre la radiation d'une inscription, auprès du comité directeur du Cedotec – Office romand de Lignum, dans les 30 jours suivants la communication de la décision. Le recours doit être écrit et motivé.

Cet organe de recours prend connaissance de la position des évaluateurs, contrôle la procédure et rend une décision sans appel.

2.8 Publication

L'inscription des candidats admis sur la liste de « spécialistes bois pour jury de concours » comprend : le nom, prénom, titre, employeur avec adresse, domaine de compétence, zones d'activité (par cantons).

La liste est publiée sur le site internet francophone de Lignum et est envoyée à toute personne qui en fait la demande.

2.9 Frais

Les frais d'organisation et de déroulement de la procédure d'évaluation, de CHF 300.-, sont perçus lors du dépôt de candidature.

Les frais de gestion et de diffusion de la liste (internet, envois), s'élèvent à CHF 150.- pour les 5 années de validité et sont perçus à l'inscription initiale, respectivement lors du renouvellement pour 5 ans. Ils restent intégralement dus en cas de radiation (volontaire ou par décision).

3 Dispositions finales

3.1 Modification du règlement

Le présent règlement peut être modifié en tout temps par Lignum – Office romand, en accord avec la majorité des CAR signataires.

Le cas échéant, les inscrits seront informés par écrit des modifications du règlement.

3.2 Entrée en vigueur

Le présent règlement, accepté par Lignum - Office romand et les CAR-Lignum de Suisse romande, entre en vigueur le 01.03.2021.


3.3 Signatures



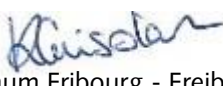
Cedotec – Office romand de Lignum
Didier Berberat, président



Cedotec – Office romand de Lignum
Daniel Ingold, directeur



Lignum Fribourg - Freiburg
Gilles Schorderet, président

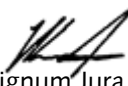


Lignum Fribourg - Freiburg
Karine Guisolan, secrétaire

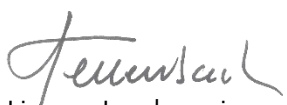
Lignum Genève
Claude Haegi, président

Lignum Genève
Thomas Büchi, délégué permanent


Lignum Jura
Jean-Marc Heusler, président



Lignum Jura
Henri Erard, chargé d'affaires

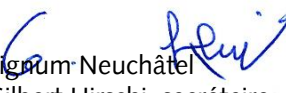


Lignum Jura bernois
André Tellenbach, président




Lignum Jura bernois
Claude Gassmann, secrétaire

Lignum Neuchâtel
Christian Hostettler, président



Lignum Neuchâtel
Gilbert Hirschi, secrétaire



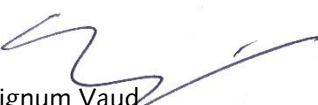
Lignum Valais - Wallis
Thomas Egger, président



Lignum Valais - Wallis
Lucien Christe, secrétaire



Lignum Vaud
Philippe Nicollier, président



Lignum Vaud
Sophie Barenne, chargée d'affaires